

Saint-Jérôme, le 28 août 2020

Destinataires : Aux parents d'élèves mineurs fréquentant un établissement du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord

Objet : **Informations additionnelles en prévision de la prochaine année scolaire**

---

Chers parents,

Afin de veiller à la santé et à la sécurité de tous, nous désirons insister sur certains éléments qui nécessitent votre attention.

### Obligation du port du couvre-visage

Rappelons que pour certains élèves, le port du couvre-visage est obligatoire hors des salles de classe et dans les aires communes de l'école, en présence d'autres groupes-classes ainsi que dans le transport scolaire. Consultez le feuillet explicatif joint en annexe concernant l'obligation du port du couvre-visage.

#### **Rappel des responsabilités de votre enfant :**

- Apporter son couvre-visage tous les jours à l'école et idéalement, un couvre-visage de rechange en cas de souillage de même qu'un petit sac pour ranger le couvre-visage souillé;
- Veiller à ce que le couvre-visage soit conforme (ex. aucun trou), qu'il respecte le code de vie ou vestimentaire de l'école (ex. : symboles de violence interdits) et qu'il soit identifié à son nom;
- Le conserver sur lui (ex. : lors des récréations à l'extérieur) tout au long de la journée. À cet effet, nous recommandons que votre enfant porte un vêtement avec des poches;
- En faire une [bonne utilisation et veiller à son entretien régulier](#).

**Si votre enfant refuse de porter un couvre-visage conforme et en bon état dans un lieu visé par une obligation gouvernementale, celui-ci sera immédiatement suspendu.**

**Tout parent qui entre dans l'école doit respecter les mesures de sécurité en vigueur, notamment l'obligation de porter un couvre-visage ou un masque conforme, en tout temps, sans quoi l'accès au bâtiment lui sera interdit.**

Il est de notre devoir de faire respecter et d'imposer les directives gouvernementales auxquelles sont soumis l'ensemble de nos élèves et de nos parents. Celles-ci visent la protection de leur santé, celle de nos employés et la mise en place de conditions favorables au maintien d'un environnement sain et sécuritaire pour tous.

### Voyages à l'étranger

Les voyages non essentiels sont à éviter selon les [consignes gouvernementales en vigueur](#).

Si vous décidez de voyager à l'extérieur du pays (incluant les croisières) avec votre enfant durant l'année scolaire, sachez qu'il aura l'obligation de s'isoler à son retour pour une période de 14 jours, et ce, même s'il ne présente aucun des symptômes associés à la COVID-19.

Votre enfant ne pourra donc revenir en classe durant cette période et aucun soutien pédagogique à distance ne lui sera offert par son enseignant. Seuls les devoirs et leçons à compléter lui seront envoyés.

## Auto-évaluation des symptômes

Il est de votre responsabilité de procéder, chaque jour, à une auto-évaluation de l'état de santé de votre enfant avant qu'il quitte la maison en direction de l'école, et ce, pour toute la durée de la prochaine année scolaire.

Si votre enfant présente des symptômes associés à la COVID-19 ou si vous craignez qu'il ait été exposé, lui ou un membre de sa famille résidant sous le même toit, à la COVID-19, il est recommandé de remplir le [questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site Internet quebec.ca/decisioncovid19](https://www.gouvernement.qc.ca/decision-covid-19) pour obtenir la marche à suivre selon votre situation ou de composer le **1 877 644-4545** et de suivre les directives qui vous seront données avant de retourner votre enfant à l'école.

## Santé, sécurité et transport scolaire

Afin de respecter les directives de la Direction de la santé publique et de veiller à la sécurité de votre enfant, plusieurs mesures ont été mises en place dans le transport scolaire, notamment :

- La réduction du nombre d'élèves dans chaque autobus, soit deux élèves par banc (en favorisant la fratrie) pour une capacité maximale de 48 passagers.
- Les mêmes élèves seront assis dans le même banc, tous les jours et tout au long de la prochaine année. Toutefois, il pourrait arriver qu'en avant-midi et en après-midi, votre enfant ait un siège différent.
- La désinfection partielle des autobus entre chaque parcours.
- Le port du couvre-visage obligatoire pour les élèves de la 5<sup>e</sup> année à la 5<sup>e</sup> secondaire.
- Le port d'un masque de procédure et d'une visière ou de lunettes de protection par le chauffeur pour l'embarquement des élèves.

## Possible pénurie de chauffeurs

Nous craignons que certains circuits d'autobus ne puissent être complétés occasionnellement au cours de la prochaine année scolaire.

En effet, le réaménagement du transport scolaire dans le respect des mesures gouvernementales imposées en contexte de pandémie a pour conséquence d'amplifier les impacts de l'actuelle pénurie des chauffeurs d'autobus. Cette situation est difficile, au point où certains circuits d'autobus scolaires pourraient être annulés le matin même ou accuser des retards, faute de personnel disponible pour compléter tous les circuits, et ce, quel que soit le moment de la journée (matin ou soir).

Tout comme vous, la sécurité de votre enfant est une priorité.









































### **C'est pourquoi nous vous recommandons de :**

- Prendre les mesures nécessaires afin d'assurer le transport de votre enfant lorsque c'est possible. Si vous prévoyez assurer le transport de votre enfant en cours d'année scolaire, vous devez en aviser le Service de l'organisation scolaire et du transport à l'adresse courriel [transportscolaire@csrdsn.qc.ca](mailto:transportscolaire@csrdsn.qc.ca).
- Ne laisser aucun enfant seul à son arrêt d'autobus.
- Consultez régulièrement vos courriels chaque matin. Dans le cas où le circuit de votre enfant ne peut être complété, vous serez avisés au moyen des adresses courriel que nous avons au dossier. Assurez-vous qu'elles soient à jour! Vérifiez également votre boîte de courriels indésirables, il est possible que notre communication puisse s'y retrouver.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous prions d'accepter nos salutations distinguées.

Guyline Desroches, directrice générale

# À l'école, je me protège et je protège les autres !

	Élèves du primaire Préscolaire, 1 <sup>re</sup> à la 4 <sup>e</sup> année <sup>1</sup>	5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années	Élèves du secondaire	Élèves FP et FGA	Personnel scolaire <sup>2</sup>	Visiteurs
 <b>Salle de classe</b>				 Lorsqu'assis à 1,5 m de distance des autres élèves.	 Si distanciation de 2 m maintenue avec les élèves.	
	 Lorsque la personne consomme de la nourriture ou un breuvage.					
 <b>Cafétéria et cafés étudiants</b>		 Lorsque des élèves de groupes-classes différents sont présents.	 Lorsque des élèves de groupes-classes différents sont présents.			
	 Lorsqu'une activité ne peut être pratiquée avec un couvre-visage (ex. : activités sportives)					
 <b>Lieu sportif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Palestre</li> <li>• Gymnase</li> <li>• Piscine</li> </ul>		 Lorsque des élèves de groupes-classes différents sont présents.	 Lorsque des élèves de groupes-classes différents sont présents.		 <sup>3</sup>	
 <b>Salle de spectacle et auditorium</b> Lorsque bien installé à sa place comme spectateur		 Lorsqu'assis à une distance de 1,5 m des autres spectateurs <sup>4</sup> .				
 <b>Autres aires communes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hall d'entrée</li> <li>• Corridors</li> <li>• Ascenseurs</li> <li>• Déplacements dans l'école</li> </ul>						
 <b>Transport scolaire et transport en commun</b>						

1 Port du couvre-visage non obligatoire pour les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année, mais recommandé, dans le transport scolaire et dans les lieux communs de l'école.

2 Le gouvernement fournira des masques pour les employés des réseaux. L'approvisionnement se fera localement par les centres de services scolaires, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés. Le personnel scolaire est soumis aux règles applicables en matière de santé et sécurité du travail. À noter que les enseignants du préscolaire (maternelle 4 et 5 ans) n'ont pas de distanciation à respecter avec leurs élèves. Par contre, ils doivent porter obligatoirement un équipement de protection individuelle.

3 Les enseignants d'éducation physique à la santé ne sont pas tenus de porter le couvre-visage lorsqu'il enseignent dans les installations sportives de l'école et qu'une distanciation de 2 m est respectée avec les élèves.

4 Le couvre-visage n'est pas requis si la distance de 1,5 m est respecté ou s'il s'agit d'occupants d'une même résidence ou s'il s'agit d'une personne qui lui fournit un service ou un soutien.

**Le port du couvre-visage s'ajoute aux autres mesures sanitaires.  
Tous les élèves visés par l'obligation du port du couvre-visage doivent fournir le leur.**

# LES ENFANTS ET LA COVID-19

## ON RESTE VIGILANT POUR ÉVITER LA PROPAGATION

Si votre enfant présente des symptômes parmi cette liste, il est recommandé de le garder à la maison et d'éviter les contacts avec les autres personnes. Attendez **24 heures** et réévaluez l'évolution des symptômes.

Avant de retourner votre enfant au service de garde éducatif à l'enfance ou à l'école, incluant au service de garde en milieu scolaire, nous vous invitons à utiliser **l'outil d'évaluation** sur [Quebec.ca/decisioncovid19](https://Quebec.ca/decisioncovid19) ou à composer le **1 877 644-4545** et à suivre les directives qui vous seront données pour savoir si votre enfant devrait être testé ou s'il peut retourner dans son milieu de garde ou son milieu scolaire.



### Fièvre

Enfant de **0-5 ans** :

- température **rectale** de 38,5 °C (101,3 °F) et plus

Enfant de **6 ans et plus** :

- température **buccale** de 38,1 °C (100,6 °F) et plus



### Symptômes généraux

- Perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût
- Grande fatigue
- Perte d'appétit importante
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)



### Symptômes respiratoires

- Toux (nouvelle ou aggravée)
- Essoufflement, difficulté à respirer
- Mal de gorge
- Nez qui coule ou nez bouché



### Symptômes gastro-intestinaux

- Nausées
- Vomissements
- Diarrhée
- Maux de ventre

Ne laissez pas votre enfant à l'école, au service de garde en milieu scolaire ou au service de garde éducatif à l'enfance :

- si vous avez reçu la consigne de votre direction de santé publique de vous isoler à la maison (votre enfant de même que ses contacts);
- s'il y a un risque que votre enfant soit atteint ou si vous croyez qu'il a été en contact avec un cas de COVID-19;
- si vous êtes en quarantaine après un séjour hors du Canada.

En l'absence de COVID-19, les personnes (enfants et adultes) qui présentent des symptômes d'allure virale (ex. : fièvre, mal de gorge, vomissements, diarrhée, rhume, grippe, gastroentérite) pourront réintégrer leurs activités lorsque chacune des deux conditions suivantes seront remplies :

- 48 heures après la résolution de la fièvre (sans prise de médicaments);

**ET**

- 24 heures après une amélioration significative des autres symptômes.